



Mairie déléguée

14 Route d'Orbec
Notre-Dame de Courson
14140 Livarot-Pays d'Auge



Mairie
Place Georges Bisson
Livarot
14140 Livarot-Pays d'Auge

Arrêté de déviation de circulation

N° 81/2025/AT

Le maire délégué de la commune de Notre-Dame de Courson, commune déléguée de Livarot-Pays d'Auge

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à l'occasion de la foire à tout du 8 mai sur la RD 64 dans le bourg, des accidents pourraient se produire dans la rue si la circulation et le stationnement n'y étaient pas réglementés,

ARRÊTE :

Article 1^{er}. - Le 8 mai 2025 de 7 heures à 18 heures la route RD 64 en venant de Fervaques, direction Les Moutiers-Hubert à partir de l'intersection de la RD 4 rue Joseph Laniel jusqu'à l'intersection de la rue de l'église RD 64 et en sens inverse de Moutiers-Hubert à Fervaques à partir de la rue de l'église, la circulation et le stationnement de tous véhicules dans cette voie seront rigoureusement interdits.

Article 2. - Pendant la durée de cette interdiction, les véhicules ci-dessus dénommés devront emprunter l'itinéraire de déviation suivant : rue de l'église avec sens interdit supprimé et donc circulation exceptionnelle dans les 2 sens.

Article 3. - Des panneaux indiquant l'itinéraire dévié seront placés à chaque extrémité de la section interdite. Cet itinéraire sera jalonné par des flèches précisant la direction à prendre.

Article 4. - Le commandant de la brigade de gendarmerie de Livarot et l'agent de police municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Notre-Dame de Courson, le 10/04/2025

Le maire délégué,
Roland BAUCHET

